

ASSEMBLEE NATIONALE28 septembre 2005

LOI D'ORIENTATION AGRICOLE - (n° 2341)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 96

présenté par
M. Guillaume

ARTICLE 5

Supprimer la dernière phrase du dernier alinéa du IV de cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Libellé inutile.

Jamais un propriétaire ne consentira à accorder un bail avant de savoir si le preneur disposera du droit d'exploiter.